



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 26 avril 2018**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six avril  
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 19 avril 2018

Délibération n°07 04 18	Signature d'un contrat avec CITEO au titre de la filière papiers graphiques
----------------------------	--

**Etaient présents** :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry (remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BEDEL Philippe, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian),BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BOUVIER Claude, BROS Bernard, CABAL Guillaume (remplaçant de M. GRYCZA Daniel), CARRASCO José, CAZARRE Max, COSTES Alexandra, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HALIOUA Jean-Louis, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

**Pouvoirs** : BAROUSSE Stéphane (pouvoir donné à RIAND Sandrine), BRUN Karine (pouvoir donné à DEDIEU-CASTIES Françoise), CESAR Jean-Claude (pouvoir donné à TURREL Denis), COT Jean (pouvoir donné à TEMPESTA Marie-Caroline), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max), GREGOIRE Anne-Marie (pouvoir donné à LIBRET-LAUTARD Madeleine),

**Etaient Excusés** : BENARFA Ali, CARRERE Gérard, DEVIC henri, FAUSTINI Marie-Claire, GALY Maurice, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, MICHEL Robert, SUZANNE Colette,

**Secrétaire de séance** : NAYA Anne-Marie

**OBJET : Signature d'un contrat avec CITEO au titre de la filière papiers graphiques**

Monsieur le Président rappelle que depuis 1992, à travers la REP (responsabilité élargie du producteur) emballages ménagers et papiers, les entreprises participent directement à la réduction de l'impact environnemental des emballages et papiers qu'elles mettent sur le marché.

En créant Citeo (fusion Eco-Emballages et Eco-Folio), elles ont choisi de mutualiser leurs contributions financières pour mettre à disposition des collectivités et de leurs habitants les moyens de collecter, trier et recycler leurs déchets d'emballages ménagers et papiers, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

La société Citeo, issue de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages, bénéficie, pour la période 2018-2022, à la fois d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers.

A cette fin Citeo propose la signature d'un contrat type proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers, pour le Papier.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 12 avril 2018,

Entendu l'exposé du Président,

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ce contrat avec CITEO au titre de la filière papiers graphiques
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du 04/05/2018...